



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du bassin de Mortagne au Perche

BP 25
61400 MORTAGNE-AU-PERCHE
Tél : 02.33.85.35.80
Fax : 02.33.85.35.89

RELEVÉ DE DÉCISIONS **du Conseil de communauté du 13/02/2014**

Lors de la séance du 13/02/2014, le Conseil de communauté du bassin de Mortagne au Perche a examiné les points suivants :

1. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMIRTOM DE L'AIGLE

Les communes de St Aquilin de Corbion et St Martin des Pézerits appartiennent à la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche depuis le 1^{er} janvier 2013. Ces deux communes sont desservies par le SMIRTOM de L'Aigle, pour le ramassage des ordures ménagères. La Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche devient membre du SMIRTOM et les statuts de ce syndicat doivent être modifiés en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

ACCEPTE la modification des statuts du SMIRTOM de L'Aigle au 1^{er} janvier 2014.

2. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - LA VILLE DE MORTAGNE AU PERCHE - LE PAYS PERCHE ORNAIS - LA CDC DU BASSIN DE MORTAGNE AU PERCHE

Monsieur le Président rappelle qu'initialement le bâtiment « Pôle de santé » devait abriter le télécentre. Compte-tenu de la demande des praticiens et des services liés à la médecine, il a été décidé de modifier le programme initial de cette construction.

La Chambre de Commerce et d'Industrie propriétaire de la Maison de la formation (*parking du Carré du Perche*) dispose d'un local composé de 2 bureaux, sanitaires et 2 salles de réunion sur une surface de 230 m² environ.

La Chambre de Commerce et d'Industrie met gracieusement à disposition, de la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche ce bâtiment, pour y créer le télécentre et des salles de réunions. Les frais liés à la restructuration et au fonctionnement de ces locaux sont pris en charge par la Communauté de communes.

En échange, la Ville de Mortagne au Perche met à disposition, gratuitement, à la CCI deux pièces situées à l'Ancien Palais de Justice et la salle de réunion principale selon un calendrier prévisionnel.

Le Pays Perche Ornaïs et la Chambre de Commerce et d'Industrie partagent des locaux communs sur le site de l'Ancien Palais de Justice, afin de collaborer et favoriser des actions communes au service du territoire.

Monsieur le Président donne lecture de la convention nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche, la Ville de Mortagne au Perche, le Pays Perche Ornais et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon.

AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge des finances à signer cette convention.

3. MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 " CARRIERE DE LOISAIL "

Monsieur le Préfet a envoyé la consultation préalable à la modification de périmètre du site Natura 2000 « Carrière de Loisail » (Fr 2502002). Le nouveau périmètre comprend l'entrée de la cavité et les cheminées d'aération de ce site, nécessaires pour réaliser les travaux prévus par le document d'objectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

EMET un avis favorable à la modification du périmètre du site Natura 2000 « Carrière de Loisail », telle que présentée dans le courrier de Monsieur le Préfet de l'Orne du 30 décembre 2013.

4. INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Le Parc Naturel Régional du Perche envisage de mener, conformément à la charte 2010 – 2022 et aux objectifs des SAGE de l'Huisne et la Sarthe Amont, une opération globale et cohérente visant à l'identification et la présentation des zones humides sur le territoire géographique de quatre Communautés de communes ayant débuté une démarche de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (*CDC du Pays Bellémois, CDC du Pays de Longny au Perche, CDC du Perche Sud et CDC du bassin de Mortagne au Perche*).

L'inventaire sera réalisé, comme la Commission urbanisme l'avait souhaité, en constituant des groupes de travail composé d'élus de chaque commune, d'agriculteurs, de chasseurs, de pêcheurs et toute personne ayant une bonne connaissance du territoire communal.

La dépense globale de réalisation est de 105 274,87 € et le plan de financement a été arrêté par le PNRP comme suit :

CDC du Pays de Longny au Perche : 2 275 €
CDC du bassin de Mortagne au Perche : 5 775 €
CDC du Pays Bellémois : 1 225 €
CDC du Perche Sud : 1 575 €
Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 52 637 €
Feder Plan Loire : 41 788 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

EMET un avis favorable à la réalisation de cette étude.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

DIT QUE les crédits seront inscrits au budget primitif 2014 en fonctionnement dépenses.

AUTORISE le Président ou Vice-président en charge de l'urbanisme à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

5. CONVENTION AVEC LE FOYER RURAL DE PERVENCHERES POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CHAUFFAGE

Le foyer rural de Pervençères est chauffé à partir du groupe scolaire « Les Deux Chênes ».

Une convention fixant les modalités de remboursement des frais de chauffage par l'association est proposée à la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

AUTORISE le Président à signer la convention avec le foyer rural de Pervençères, pour permettre le remboursement des frais de chauffage, à compter du 1^{er} janvier 2013.

AUTORISE le Président ou le Vice-président à adresser les titres de recettes correspondant à l'Association foyer rural de Pervençères.

6. AVIS SUR L'ADHESION DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE POUR LA MISE EN VALEUR ET L'ENTRETIEN DE L'ANCIEN CHEMIN DE FER CONDE SUR HUISNE / ALENCON

L'arrêté préfectoral du 7 août 2013 porte constatation de la réduction du périmètre du Syndicat mixte pour la mise en valeur de l'ancienne ligne de chemin de fer Condé sur Huisne / Alençon. Les communes de Larré et Semallé souhaitent adhérer au syndicat mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancien chemin de fer de Condé sur Huisne / Alençon.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

APPROUVE la demande d'adhésion des communes de Larré et Semallé au Syndicat mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancien chemin de fer de Condé sur Huisne / Alençon.

CHARGE le Président d'en informer le Syndicat mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancien chemin de fer de Condé sur Huisne / Alençon.

7. AVENANT N° 3 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC " EAUX DE NORMANDIE "

La Communauté de communes a décidé de gérer l'ensemble des services d'assainissement en affermage, excepté les installations de la commune de Bazoches sur Hoëne qui restent en régie. Un projet d'avenant avec la société "Eaux de Normandie" est proposé pour intégrer à la Délégation de Service Public, les services d'assainissement gérés actuellement en régie (Bellavilliers, Coulimer, Mauves sur Huisne, Réveillon, St Jouin de Blavou et Soligny la Trappe). Il a été présenté et validé par la commission de Délégation du Service Public (DSP) le 20 décembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

ACCEPTE le projet d'avenant n° 3 avec le délégataire « Eaux de Normandie », 154 rue de Cerisé, 61000 ALENÇON.

AUTORISE Monsieur le Président ou Vice Président en charge de l'assainissement à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2013 du budget principal de la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés 2012		337 587,11 €
Opérations de l'exercice	8 269 253,15 €	9 164 829,47 €
TOTAUX	8 269 253,15 €	9 502 416,58 €
Résultat de clôture (excédent)		1 233 163,43 €

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés 2012	549 367,25 €	
Opérations de l'exercice	1 427 592,33 €	971 495,68 €
TOTAUX	1 976 959,58 €	971 495,68 €
Résultat de clôture (déficit)	1 005 463,90 €	

9. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ANNEXE " ASSAINISSEMENT COLLECTIF - REGIE "

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :
ADOpte le compte administratif 2013 du budget annexe « Assainissement collectif - régie »,
 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2012		33 834, 48 €
Opérations de l'exercice	213 932,21 €	194 220,89 €
TOTAUX	213 932,21 €	228 055,37 €
Résultat de clôture (excédent)		14 123,16 €

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2012		10 990,06 €
Opérations de l'exercice	68 792,72 €	104 760,72 €
TOTAUX	68 792,72 €	115 750,78 €
Résultat de clôture (excédent)		46 958,06 €

10. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ANNEXE " ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AFFERMAGE "

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :
ADOpte le compte administratif 2013 du budget annexe « Assainissement collectif – affermage »,
 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2012		287 938,77 €
Opérations de l'exercice	298 575,61 €	616 779,91 €
TOTAUX	298 575,61 €	904 718,68 €
Résultat de clôture (excédent)		606 143,07 €

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2012		161 374,04 €
Opérations de l'exercice	261 283,96 €	342 065,63 €
TOTAUX	261 283,96 €	503 439,67 €
Résultat de clôture (excédent)		242 155,71 €

11. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ANNEXE " SPANC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF "

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

ADOpte le compte administratif 2013 du budget annexe « SPANC » qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2012		22 836,45 €
Opérations de l'exercice	30 397,91 €	27 940,00 €
TOTAUX	30 397,91 €	50 776,45 €
Résultat de clôture (excédent)		20 378,54 €

12. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ANNEXE " EAUX DE NORMANDIE "

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

ADOpte le compte administratif 2013 du budget annexe « Eaux de Normandie », qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2012		17 098,87 €
Opérations de l'exercice	21 453,18 €	23 753,88 €
TOTAUX	21 453,18 €	40 852,75 €
Résultat de clôture (excédent)		19 399,57 €

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2012		104 340,64 €
Opérations de l'exercice	15 847,87 €	17 885,00 €
TOTAUX	15 847,87 €	122 225,64 €
Résultat de clôture (excédent)		106 377,77 €

13. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ANNEXE " IMPRIMERIE DE MONTLIGEON "

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

ADOpte le compte administratif 2013 du budget annexe « Imprimerie de Montligeon » qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	552 969,04 €	553 831,28 €
TOTAUX	552 969,04 €	553 831,28 €
Résultat de clôture (excédent)		862,24 €

14. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ANNEXE " POLE DE SANTE "

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

ADOpte le compte administratif 2013 du budget annexe « Pôle de santé », qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2012		39 879,07 €
Opérations de l'exercice	10 447,37 €	179 958,00 €
TOTAUX	10 447,37 €	219 837,07 €
Résultat de clôture (excédent)		209 389,70 €

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2012	29 406,92 €	
Opérations de l'exercice	341 265,40 €	1 275 914,80 €
TOTAUX	370 672,32 €	1 275 914,80 €
Résultat de clôture (excédent)		905 242,48 €

15. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ANNEXE " LOTISSEMENT LES GAILLONS "

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

ADOpte le compte administratif 2013 du budget annexe « Lotissement des Gaillons », qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2012		126 700,00 €
Opérations de l'exercice	950 434,08 €	950 434,08 €
TOTAUX	950 434,08 €	1 077 134,08 €
Résultat de clôture (excédent)		126 700,00 €

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2012	948 098,85 €	
Opérations de l'exercice	838 434,08 €	948 098,85 €
TOTAUX	1 786 532,93 €	948 098,85 €
Résultat de clôture (déficit)	838 434,08 €	

16. COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2013 :

section de fonctionnement :

- en dépenses : 8 269 253,15 €
- en recettes : 9 164 829,47 €

section d'investissement :

- en dépenses : 1 427 592,33 €
- en recettes : 971 495,68 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

17. COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET ANNEXE " ASSAINISSEMENT COLLECTIF - REGIE "

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'**unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2013 :

section de fonctionnement :

- en dépenses : 213 932,21 €
- en recettes : 194 220,89 €

section d'investissement :

- en dépenses : 68 792,72 €
- en recettes : 104 760,72 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

18. COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET ANNEXE " ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AFFERMAGE "

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'**unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2013 :

section de fonctionnement :

- en dépenses : 298 575,61 €
- en recettes : 616 779,91 €

section d'investissement :

- en dépenses : 261 283,96 €
- en recettes : 342 065,63 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

19. COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET ANNEXE " SPANC - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF "

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'**unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2013 :

section de fonctionnement :

– en dépenses :	21 453,18 €
– en recettes :	23 753,88 €

section d'investissement :

– en dépenses :	15 847,87 €
– en recettes :	17 885,00 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2013 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20. COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET ANNEXE " EAUX DE NORMANDIE "

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité :**

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2013 :

section de fonctionnement :

– en dépenses :	21 453,18 €
– en recettes :	23 753,88 €

section d'investissement :

– en dépenses :	15 847,87 €
– en recettes :	17 885,00 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2013 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

21. COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET ANNEXE " IMPRIMERIE DE MONTLIGEON "

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité :**

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2013 :

section de fonctionnement :

– en dépenses :	552 969,04 €
– en recettes :	553 831,28 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2013 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

22. COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET ANNEXE " POLE DE SANTE "

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité :**

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2013 :

section de fonctionnement :

- en dépenses : 10 447,37 €
- en recettes : 179 958,00 €

section d'investissement :

- en dépenses : 341 265,40 €
- en recettes : 1 275 914,80 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

23. COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET ANNEXE " LOTISSEMENT LES GAILLONS "

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2013

section de fonctionnement :

- en dépenses : 950 434,08 €
- en recettes : 950 434,08 €

section d'investissement :

- en dépenses : 838 434,08 €
- en recettes : 948 098,85 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

24. COMPTES DE GESTION 2013 DES BUDGETS PRINCIPAL ET SPANC DE L'EX CDC DE PERVENCHERES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

APPROUVE les opérations de liquidation mentionnées aux comptes administratifs 2013 des budgets principal et SPANC de l'ex CDC de Pervençhères.

25. AFFECTATION DU RESULTAT 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2013, comme suit :

Virement prévisionnel à la section d'investissement	980 000,00 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2013	1 233 163,43 €
Exécution du virement à la section d'investissement	1 001 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	232 163,43 €

26. AFFECTATION DU RESULTAT 2013 AU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REGIE »

Après en avoir délibéré le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 du budget « assainissement collectif – régie », comme suit :

Virement à la section d'investissement	0 €
Excédent au 31/12/2013	11 241,68 €
Exécution du virement à la section d'investissement	0 €
Affectation à l'excédent reporté	11 241,68 €

27. AFFECTATION DU RESULTAT 2013 AU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFERMAGE »

Après en avoir délibéré le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 du budget « assainissement collectif – affermage », comme suit :

Virement à la section d'investissement	388 877,00 €
Excédent au 31/12/2013	596 799,32 €
Exécution du virement à la section d'investissement	500 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté	96 799,32 €

28. AFFECTATION DU RESULTAT 2013 DU BUDGET ANNEXE « EAUX DE NORMANDIE »

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 au budget annexe « Eaux de Normandie », comme suit :

Virement à la section d'investissement	0 €
Excédent au 31/12/2013	19 399,57 €
Exécution du virement à la section d'investissement	0 €
Affectation à l'excédent reporté	19 399,57 €

29. AFFECTATION DU RESULTAT 2013 DU BUDGET ANNEXE « POLE DE SANTE »

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 au budget annexe « Pôle de santé », comme suit :

Virement à la section d'investissement	179 958,00 €
Excédent au 31/12/2013	209 389,70 €
Exécution du virement à la section d'investissement	200 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté	9 389,70 €

30. OUVERTURE DE CREDITS POUR LES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFERMAGE »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

DECIDE de procéder aux ouvertures de crédits, en section d'investissement du budget principal 2014 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	ARTICLE	MONTANT OUVERT EN DEPENSES
<u>Budget principal 2014</u>		
- Logiciel SEGILOG	art 202 / opération 20	2 200 €
- Informatique	art 2183 / opération 72	3 000 €

DECIDE de procéder aux ouvertures de crédits, en section d'investissement du annexe « Assainissement Collectif – affermage » 2014 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	ARTICLE	MONTANT OUVERT EN DEPENSES
<u>Budget « Assainissement Collectif – affermage » 2014</u>		
- Assainissement de Soligny	art 2315/ opération 14	20 000 € HT

31. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

PREND ACTE du déroulement du débat d'orientation budgétaire 2014, annexé à la délibération.

32. LOCATIONS A LA MAISON DES ENTREPRISES ET AU BATIMENT ZONE DES GAILLONS

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

ACCEPTTE le contrat de location du local n° 2 de la Maison des entreprises, du **6 janvier 2014 au 28 février 2014**, avec le centre de formation BIGOT LIBOR, domicilié « ZI Charles Tellier » 14110 Condé-sur-Noireau.

ACCEPTTE le contrat de location d'un local à la Maison des entreprises, du **16 décembre 2013 au 15 février 2014**, avec la coopérative d'activités et d'emploi CRESCENDO, domiciliée Les Jardins de l'Orangerie, 25 rue Jules Gevelot, 61100 Flers.

ACCEPTTE le contrat de location du local n° 1 de la Maison des entreprises, du **1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014**, avec la société MECAPERCHE, domiciliée « Maison des entreprises », zone des Gaillons, 61400 Saint Hilaire le Châtel.

ACCEPTTE le bail commercial du local n° 2 de la Maison des entreprises, du **1^{er} mars 2014 au 28 février 2023**, avec la société Christophe BEQUET, domiciliée « La Maricottière », 61400 Réveillon.

ACCEPTE de renouveler le bail commercial du bâtiment à la zone des Gaillons, à partir du **1^{er} janvier 2014**, avec la société Eaux de Normandie, domiciliée zone des Gaillons, 61400 Saint Hilaire le Châtel.

AUTORISE Monsieur le Président ou Vice-président à signer les baux entre les parties en présence.

PRECISE que les loyers sont inscrits en recette de fonctionnement, au compte 752 du budget principal en cours.

33. EXTENSION DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE DES EMPLOYES EN CONTRATS AIDES

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'**unanimité** :

DECIDE d'étendre le dispositif de participation à la protection sociale des employés aux contrats aidés, comme les agents de 1^{ère} catégorie, ayant un indice majoré < 350.

DIT QUE les autres modalités de la délibération ne sont pas modifiées.

34. COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Monsieur le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'**unanimité** :

PREND ACTE de l'exercice des pouvoirs délégués.

*** Les décisions prises par le Président sont les suivantes :**

2013/43 : passation d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux du gymnase de la Garenne à Mortagne au Perche

2013/44 : avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'un immeuble pour la Pôle de santé à Mortagne au Perche

2013/45 : avenant n° 2 - prolongation de délai pour le PLUI de St Hilaire le Châtel / Ste Céronne lès Mortagne

2013/46 : prestations de service pour l'assistance technique et l'entretien des installations d'assainissement collectif

2014/01 : versement d'une subvention en complément des aides de l'ANAH à Mme PATTIER

2014/02 : versement d'une subvention en complément des aides de l'ANAH à M. et Mme LENOEL

2014/03 : versement d'une subvention en complément des aides de l'ANAH à M. LUFRAY

2014/04 : versement d'une subvention en complément des aides de l'ANAH à M. et Mme DESJOUIS

2014/05 : versement d'une subvention en complément des aides de l'ANAH à M. et Mme BILLARD

2014/06 : versement d'une subvention en complément des aides de l'ANAH à M. et Mme LAINE

2014/07 : versement d'une subvention en complément des aides de l'ANAH à M. et Mme GATINEAU

2014/08 : versement d'une subvention en complément des aides de l'ANAH à M. LEBOURDAIS

2014/09 : passation d'un contrat d'assurance dommages ouvrage pour le Pôle de santé de Mortagne au Perche

Fait à Mortagne au Perche, le 14/02/2014

Le Président

Jean Claude LENOIR

12

